

Annexe 4

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 063-216303347-20250702-D_2025_05_003-DE

Commune de SAINT-DIER-D'Auvergne

Membres en exercice : 11 Membres présents : 09 Voix délibérantes : 09	L'an 2025, le deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA, Maire. Date de convocation : 25 juin 2025	Année : 2025 Séance : 005 Délibération : 003
--	---	---

Présents : Messieurs COQUERY, DELNARD, DUFOUR, LAMBERT, MOINE, SESSA et Mesdames ANGÉLY, BAUVY, SESSA

Absents : Mesdames DUVERT, GELIN

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent COQUERY

Objet : Approbation du Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI) et validations des préconisations du SDIS

L'article L 2225-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est placée sous l'autorité du Maire.

Madame le Maire expose que la défense extérieure contre l'incendie (DECI) a pour objet d'assurer, en fonction des besoins résultant des risques à prendre en compte, l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours par l'intermédiaire de points d'eau incendie, appelé PEI.

Par conséquent, la Commune est chargée du service public de Défense extérieure Contre l'Incendie et est compétente pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des services d'incendie et de secours.

Elle indique encore qu'elle a demandé au SDIS du Puy-de-Dôme d'élaborer un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI). C'est un outil d'anticipation et de gestion communale permettant de faire un état des lieux des PEI existants et une prospection des évolutions nécessaires.

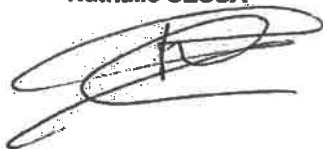
Madame le Maire présente ce dernier à l'assemblée qui décrit une analyse des risques et donc des besoins et des ressources nécessaires. Il permet également d'établir un programme d'actions permettant à la Commune de planifier des travaux d'équipements dans les années à venir.

Madame le Maire entendue, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, considérant le bien-fondé de cette proposition :

- ❶ Approuve le Schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI) tel qu'il est proposé,
- ❷ Charge Madame le Maire de lancer les actions conformément aux préconisations proposées par le SDIS et validées ce jour par cette assemblée,
- ❸ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents indispensables à leur mise en œuvre mais également le cas échéant à signer les conventions nécessaires avec les propriétaires privés.

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
En Mairie, le 03 juillet 2025.*

**Le Maire,
Nathalie SESSA**



**Le secrétaire de séance
Laurent COQUERY**



Publié en Mairie le 03 JUL. 2025

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 063-216303347-20250702-D_2025_05_003-DE

Annexe à la délibération du 2 juillet 2025

Etat des Lieux au 1^{er} mai 2025 des PEI de la Commune de Saint-Dier-d'Auvergne

Commune	N°	Localisation	Type
SAINT DIER	1	Cublas (St Flour)	Bouche
SAINT DIER	2	Cublas (St Dier)	Bouche
SAINT DIER	3	L'Echallier	Poteau
SAINT DIER	4	Paravesse	Bouche
SAINT DIER	5	Les Serves	Poteau
SAINT DIER	6	Collège	Poteau
SAINT DIER	7	Place de la Bascule	Poteau
SAINT DIER	8	Route de Domaize	Bouche
SAINT DIER	9	Gendarmerie	Poteau
SAINT DIER	10	Terre Rouge	Poteau
SAINT DIER	11	Les Ramades	Bouche
SAINT DIER	12	Le Crohet	Poteau
SAINT DIER	13	Murat	Poteau
SAINT DIER	14	La Terrasse	Bouche
SAINT DIER		Le Vignal	baché
SAINT DIER	15	Heurs	Bouche
SAINT DIER	16	Lafarge	Poteau
SAINT DIER	17	L'Alligier	Bouche
SAINT DIER	18	Planavelle	Bouche
SAINT DIER	19	La Ripodie	Poteau